

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des
Délibérations****Conseil Communautaire,
Séance du : 07 décembre 2023**

L'an Deux Mille vingt-trois, le 07 décembre à 17h30,
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le
1^{er} décembre 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire
à l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial, à Fumel
sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BABIEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, STREIFF Céline, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :Madame **VIGNEAU Céline** et Monsieur **ALBASI Maxime**.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Madame **GIRAUD Béatrice** représentée par Monsieur **DELAPART Jean-Victor**.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur **AMBROISE Philippe** procuration à Madame **POUCHOU Marie-Thérèse**,
Madame **BOUCHER RÉZÉ Séverine** procuration à Monsieur **CAMINADE Didier**,
Monsieur **BROUILLET Jean-Jacques** procuration à Madame **LAFOZ Michèle**,
Monsieur **COSTES Jean-Louis** procuration à Monsieur **MOULY Jean-Pierre**,
Madame **GARGOWITSCH Sophie** procuration à Monsieur **BORIE Daniel**,
Madame **PINSOLLES Sophie** procuration à Monsieur **BABIEL Jean-Pierre**.

**Secrétaire de Séance :
Marie-Lou TALET****Conseillers en exercice : 50
Présents (titulaires et suppléants) : 42
Pouvoir(s) : 6
Votants : 48****N°2023E-109-MP : CONCESSION DE SERVICES PUBLICS POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION
DU CINÉMA ART ET ESSAI LE LIBERTY - CHOIX DU CONCESSIONNAIRE**

Monsieur Didier CAMINADE, Président, rappelle que la compétence « réalisation et gestion du cinéma Le Liberty » est reconnue d'intérêt communautaire par arrêté préfectoral du 09 mai 2007.

Il rappelle la délibération n°2020B-31-AG en date du 05 juin 2020 nommant les membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

AR Prefecture

047-200068930-20231207-2023E_109_MP-DE
Reçu le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023

Il rappelle la délibération n°2023B-51-MP en date du 06 avril 2023 qui approuve le principe de concession de services publics pour la gestion et l'exploitation du cinéma Art et Essai Le Liberty à Monsempron-Libos ainsi que le règlement de consultation et le cahier des charges.

Au terme de la procédure lancée le 18 avril 2023 et de l'entretien avec l'unique candidat ayant déposé un dossier, conformément aux articles L.1411-5 et L.1411-7 du CGCT, l'assemblée délibérante a été destinataire dans les délais impartis du rapport de la CDSP ainsi que du projet de contrat de concession de services publics.

Considérant les éléments techniques, économiques et financiers contenus dans le dossier de candidature ;

Considérant, selon le rapport de la CDSP, que les prescriptions du cahier des charges ont été respectées ;

Considérant le rapport d'analyse des offres annexé à la présente délibération ;

Considérant les termes du projet de contrat de concession de services annexé à la présente délibération ;

Monsieur le Président propose de confier, au regard des références et de l'expérience de la structure, la gestion et l'exploitation du cinéma Art et Essai Le Liberty à Monsempron-Libos, par contrat de concession à l'association CINÉ LIBERTY de MONSEMPRON-LIBOS, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 avec possibilité de résiliation à mi-contrat.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire,**

1°) – Désigne l'Association CINÉ LIBERTY en qualité de concessionnaire pour assurer la gestion et l'exploitation du cinéma Art et Essai Le Liberty à Monsempron-Libos pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 avec possibilité de résiliation à mi-contrat ;

2°) – Autorise Monsieur le Président à signer le contrat de concession de services et toutes les pièces contractuelles relatives à cette opération ;

3°) – Précise que les crédits seront prévus au budget 2024 et suivants ;

4°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 07 décembre 2023

La Secrétaire de séance,

Marie-Lou TALET



Le Président,

Didier CAMINADE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 08 décembre 2023

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 08 décembre 2023
